

1. Approche thématique

- **Comment responsabiliser les élèves ?**
 - o Quels constats dressez-vous (en distinguant le cas échéant les premier et second degrés) ?
 - o Quels besoins identifiez-vous ? (prévention, réparation, sanction, etc.) ?
 - o Quelles mesures concrètes proposez-vous ?
- **Comment mieux impliquer et responsabiliser les parents ?**
 - o Quels constats dressez-vous (en distinguant le cas échéant les premier et second degrés) ?
 - o Quels besoins identifiez-vous ?
 - o Quelles mesures concrètes proposez-vous ?
- **Comment faire de l'École un lieu mieux protégé et qui protège toujours mieux ?**
 - o Quels constats dressez-vous (en distinguant le cas échéant les premier et second degrés) ?
 - o Quels besoins identifiez-vous ?
 - o Quelles mesures concrètes proposez-vous ?

2. Analyse des mesures soumises à la consultation (intérêts, points de vigilance, modalités de mise en œuvre)

Mesure	Présentation détaillée
Généraliser le 8h – 18h	Scolariser tous les collégiens en semaine de 8h à 18h, en commençant par les réseaux d'éducation prioritaire.
Recourir aux internats	Proposer aux parents une prise en charge en internat pour les élèves ayant besoin de retrouver un cadre.
Se lever à l'arrivée du professeur	Faire se lever les élèves à l'entrée du professeur dans la classe.
Faire participer les élèves aux tâches communes	Faire participer l'ensemble des élèves, dès le plus jeune âge, aux tâches communes au sein de leur enceinte scolaire.
Installer des commissions éducatives à l'école primaire	À partir de la rentrée 2024, installer des commissions éducatives dès l'école primaire avec des sanctions adaptées, utiles à l'apprentissage par les élèves, du respect des droits et devoirs, de l'autorité et du civisme.
Créer une mesure de responsabilisation à l'école primaire	Réparer les dommages matériels occasionnés dans l'école.
Harmoniser dans toutes les écoles un régime de « punitions scolaires »	Homogénéiser et rendre plus cohérentes les punitions prononcées en classe au travers d'un règlement intérieur type.
Établir un contrat entre les parents et les établissements scolaires	Faire signer aux responsables légaux un « contrat » avec les établissements scolaires, rappelant les droits et obligations de chacun.
Sanctionner les élèves perturbateurs aux examens et les pénaliser sur Parcoursup	S'agissant des élèves qui perturbent le plus gravement les cours, en tenir compte lors du passage du brevet, du CAP ou du bac, et prévoir l'apposition d'une mention sur leur dossier Parcoursup lorsqu'ils ont gravement perturbé la vie de l'établissement. Pour faire lever ces mesures, il sera nécessaire de réaliser des activités d'intérêt général et de ne pas récidiver.
Préserver l'école des violences numériques	Mettre en place un contrôle réel et efficace de l'âge des jeunes inscrits sur les réseaux sociaux, pour faire respecter la majorité numérique à 15 ans.

Conclusion

Deux mesures ou propositions d'action qui vous sembleraient prioritaires.